



COMMUNE DE
MARCHIN

CONVOCAATION DU CONSEIL COMMUNAL

Conformément aux articles L1122-12 et L1122-13 du Code de la Démocratie Locale et de
convoquant la séance du Conseil communal qui se tiendra au

Au Hall des Sports

Place de Belle Maison

le LUNDI 26 octobre 2020 à 20 heures

nous avons l'honneur d'ajouter un point complémentaire à l'ordre du jour vous transmis

ORDRE DU JOUR COMPLEMENTAIRE

Conformément à l'article L1122-24 du CDLD et à la demande de Madame TESORO,
Conseillère communale, au nom du groupe ECOLO

26 Bis

- Modification du déroulement de l'interpellation citoyenne au conseil communal, et plus particulièrement du 4^{ème} alinéa, article 70, chapitre 6 par « le collège répond aux interpellations. **Les groupes de l'opposition qui le souhaitent peuvent à leur tour répondre à l'interpellant** ».
- Accès libre des conseillers de l'opposition aux PV du Collège via la plate-forme Plone meeting.

PAR LE COLLÈGE,

La Directrice Générale,

Carine HELLA



La Bourgmestre ff

Marianne COMPERE